

*Initiatives ministérielles*

promesses électorales qui ne valent rien. Je crains fort, malgré la sincérité de mes collègues qui ont pris la parole et tout le respect que je leur dois, que l'étude de ce projet de loi sur le raccordement permanent à l'approche des élections soit une autre coïncidence intéressante.

Je suis originaire de la région de l'Atlantique, comme le sont les députés de York—Sunbury, d'Egmont et de Hillsborough et d'autres qui ont pris la parole. J'aimerais bien croire ce qu'a dit le ministre des Travaux publics en présentant le projet de loi à l'étape de la troisième lecture, cet après-midi. Si je le croyais, je n'aurais pas pris la parole.

Après l'expérience de ce projet de construction entrepris en 1960 et des nombreux rapports contradictoires, je pense franchement que toute cette histoire de subventions est une farce. Des députés qui ont pris la parole ont dit que nous allions consacrer au pont l'argent de la subvention. Il n'y a rien dans ce projet de loi qui dit qu'on ne verserait plus de subvention aux traversiers. Dans la circonscription du ministre des Travaux publics, on doit mettre en service sous peu un tout nouveau traversier de quelque 48 millions de dollars commandé à la société Pictou Industries, dans le comté de Pictou, pour faire la traversée du détroit.

Ce traversier aura la même durée de vie que ce qu'il est convenu d'appeler le raccordement permanent. Nous n'allons tout de même pas remiser un traversier tout neuf après trois ou quatre mois de service parce qu'on a construit un raccordement permanent! Il y a trop de choses qui clochent dans ce projet de loi.

La population devrait être outrée, mais moi je n'ai rien contre le fait que l'opposition—mis à part les députés de l'Île-du-Prince-Édouard dont je comprends le point de vue—et le gouvernement couchent dans le même lit. Mais cette fois je remercie le ciel parce que, au moins, les députés du NPD ne sont pas avec eux, comme c'était le cas pour la Constitution.

J'ai été l'un des rares à exprimer leur opposition au sujet de l'Accord de Charlottetown. Quelques-uns d'entre nous s'y sont opposés à la Chambre et ont voté contre, mais tous les partis y étaient favorables, chacun pour ses propres raisons. Le 26 octobre, la population a dit ce qu'elle pensait de l'Accord de Charlottetown. Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est vraiment passé dans le cas du lac Meech. Le député de Mont-Royal, Donald Johnston, qui est devenu président du parti par la suite, du côté libéral, et moi, du côté de l'opposition, étions les seuls à être assez téméraires pour critiquer le lac Meech. Je ne veux pas revenir sur la Constitution. Compte tenu

de ce qui s'est passé, ce Parlement n'est digne de foi ni en ce qui concerne la Constitution, ni en ce qui concerne un projet comme celui que nous sommes en train d'examiner à cette heure tardive.

• (1615)

Comment pouvons-nous parler aux Canadiens d'austérité financière, leur dire que nous devons réduire ici et là et leur faire croire tout à coup au père Noël en leur annonçant qu'il y a assez d'argent pour construire l'ouvrage de raccordement permanent dont il était déjà question avant la Confédération?

Je viens du Canada atlantique. Pourquoi ne construisons-nous pas le canal de Chignecto? Il en a déjà été question, et pour moi qui viens de Moncton, c'est tout à fait réalisable. Pourquoi ne pas construire ce fameux barrage de la baie de Fundy? Il y a pas mal d'excellents projets possibles.

En conclusion, les gens ne nous croiront pas quand on va leur annoncer que grâce à un bienfaiteur, ce projet ne va rien coûter aux contribuables. Alors que nous devons tous réduire les dépenses, voilà que nous allons faire croire aux Canadiens que nous allons construire un ouvrage de raccordement permanent qui ne va pas coûter un sou aux contribuables.

Monsieur le Président, c'est clair. Vous le savez, je le sais, et tous les Canadiens le savent aussi.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant de passer la parole au député de Moncton, je passe la parole au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour un rappel au Règlement.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Charles Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale):** Pour un rappel au Règlement, monsieur le Président. Je pense que vous verrez qu'il y a consentement unanime pour autoriser la présentation des deux motions suivantes:

Que l'heure réservée aujourd'hui à l'étude des initiatives parlementaires soit annulée, que l'ordre retombe au bas de la liste de priorité et que la Chambre continue de siéger pour étudier les initiatives ministérielles.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les députés ont entendu la motion. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Langlois:** Je propose aussi: